

CMP04 : LEGISLATION DES MARCHES PUBLICS ET PRIVES

OBJECTIFS :

- Identifier les documents du marché et leurs contenus
- Effectuer une lecture de contrat et repérer les principaux pièges
- Mesurer les conséquences détaillées de la sous-traitance sur les marchés
- Maîtriser le décompte des délais
- Réceptionner le marché : points de vigilance

PUBLIC :

- Conducteurs de travaux, Bureaux d'étude, comptables, secrétaires, conducteurs de travaux, Responsables administratifs et financiers
- La formation peut s'adapter aux entreprises souhaitant répondre à des marchés publics comme aux organismes soumis au code de la commande publique devant sélectionner des entreprises pour des chantiers de construction ou de réhabilitation de bâtiments ou d'infrastructures.
- Toutes nos formations peuvent être proposées en intra-entreprise dans vos locaux, avec des cas pratiques et un contenu de programme personnalisés.

PREREQUIS APPRENANTS :

- Maîtriser la terminologie des marchés publics de travaux

FORMATEUR :

- Expert en marchés publics et privés et dans le domaine des responsabilités, des litiges et du précontentieux.

Référent pédagogique : François ESCOFFIER

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports pédagogiques, d'exercices et d'échanges intégrant le vécu des stagiaires.
- Le formateur illustre les notions abordées avec des exemples qui peuvent être issus de son expérience et choisis pour correspondre au profil des stagiaires présents, ou issus de leurs témoignages. Cette approche ancrée dans le quotidien professionnel permet une assimilation concrète des règles et des savoir-faire.
- La progression pédagogique est rythmée par l'utilisation d'un diaporama animé et commenté par le formateur, repris en pages-commentaires dans le support remis aux participants.
- Les participants disposeront en outre d'un CCAG-Travaux

MODALITES D'EVALUATION :

- Exercices d'application tout au long de la formation
- Étude de cas : calcul du prix d'un chantier pour un bâtiment universitaire
- QCM de fin de session : les acquis seront validés à partir de 12/20

VALIDATION :

- Une attestation de formation sera délivrée aux apprenants à l'issue de la formation

DEROULE PEDAGOGIQUE :

Connaître les caractéristiques des acheteurs publics

- Pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices
- Les opérations subventionnées
- Marchés publics : contrat administratif ou non

Contact :

Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ : 06 32 06 18 45

Marion SIMONUTTI : Référent administratif

✉ m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

S'approprier les documents en marchés publics

- Le cahier des charges : CCAP et CCTP (cahiers des clauses administratives et techniques particulières), CCAG et CTG (cahiers des clauses administratives et techniques générales) ...
- Les documents de l'offre
- La hiérarchisation des documents
- Le CCAG travaux
 - Son utilisation au regard des différents marchés publics
 - Sa structure
 - Ses dérogations éventuelles
- Les documents en contrat de droit privé
 - Forme simple
 - Forme élaborée : la norme NFP 03-001

Comprendre les contrats et éviter les principaux pièges

- Règles de gestion civiles et commerciales ou règles du code de la commande publique
- Marchés dédiés ou accords-cadres
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le détail estimatif et les bordereaux de prix unitaires

Maîtriser les clauses encadrant les délais et les paiements

- Les délais du contrat : durée ou dates
- Le décompte des délais
- Délai de préparation et délai d'exécution
- Calendrier prévisionnel et détaillé
- Principaux délais de forclusion
- Les délais de paiement
- Avances, acomptes et soldes
- Les pénalités
- Les retenues contractuelles
- Le compte prorata

Valider l'achèvement des travaux : réception et solde du marché

- La réception
 - Formalisme : demande et OPR (opérations préalables à la réception)
 - Avec ou sans réserve
 - Sous réserve (contrat administratif)
 - Effets, formalisme
- Prise de possession anticipée avant réception
- Levée des réserves, garantie de parfait achèvement
- La responsabilité contractuelle de droit commun
- Les responsabilités propres aux travaux de construction :
 - La garantie de bon fonctionnement
 - La garantie décennale
- Les assurances
 - Responsabilités décennale et contractuelle
 - Dommages au maître de l'ouvrage

Préserver les droits de l'entreprise en cas de sous-traitance

- Distinction de la sous-traitance "loi de 75" avec celle définie dans le code du travail
- Définition de la sous-traitance, évolution de la jurisprudence
- Modalité de déclaration des sous-traitants
- Protection des sous-traitants
- Paiement direct, caution ou délégation de paiement
- Risques liés à la sous-traitance occulte et au délit de marchandage
- Distinction sous-traitance / cotraitance
- Groupements en marchés publics

PROGRAMMATION :

- Durée : 2 jours (14 heures)
 - Horaires : 9h00 – 17h30 (pause déjeuner : 1h30)
- Pour connaître les dates planifiées ou organiser cette formation dans vos locaux, contactez-nous.*
- Délai de mise en œuvre : 1 à 2 semaines*



TARIF :

- 990,00 € HT

Nous vous informons que Marion SIMONUTTI, référent handicap, se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

Courriel : formation@credef.fr

Tél : 04.78.30.87.87

Contact :

Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ : 06 32 06 18 45

Marion SIMONUTTI : Référent administratif

✉ m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87